



Extrait du Mairie de Petit-Bourg

<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article427>

Le transport scolaire à Petit-Bourg

- Petit-Bourg - Éducation - Vie scolaire -

Date de mise en ligne : mardi 15 février 2011

Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

L'activité du transport scolaire relève de la compétence du Département et la gestion est confiée à chaque commune par le biais de la procédure du service délégué.

Les inscriptions

Les inscriptions se font au bureau de la Caisse des Ecoles, Bellevue- 1 rue Etienne PORTECOP 97170 Petit-Bourg.
Les pièces à fournir :

- Une photocopie du livret de famille ou une pièce d'identité
- Une photo d'identité récente
- Un justificatif de l'école et de la classe pour la rentrée 2010 (en cas de changement d'établissement fournir également la feuille d'affectation, d'orientation)
- Un justificatif d'adresse (facture EDF, France Télécom) Les cartes de transport scolaire seront remises au moment de l'inscription.

A qui s'adresser ?

Caisse des écoles

Bellevue

Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg

Téléphone :

Télécopie :